

Plus de quinze ans après la LOLF, les experts appellent à une modernisation de la gestion des comptes de l'Etat

Les audits se suivent, mais les gouvernements s'en moquent

Finances publiques

La Cour des comptes publiera jeudi son audit des comptes publics. Les magistrats devraient acter le dérapage des dépenses et prévoir un déficit entre 3,1% et 3,3% pour 2017. Au-delà du tour de vis budgétaire qui devra être pris rapidement pour tenir nos engagements européens - 2,8% de déficit en 2017 -, plusieurs experts en finances publiques appellent à une rénovation plus profonde de la gouvernance dans la gestion des deniers publics.

Raphaël Legendre

C'EST UNE SEMAINE CRITIQUE qui s'ouvre pour les finances publiques. Jeudi, la Cour des comptes rendra son audit au Premier ministre. Sans surprise, les magistrats devraient alerter le gouvernement sur l'envolée des dépenses publiques. Il est désormais clair que, sans mesures correctrices, le déficit dépassera les 3% du PIB en fin d'année. « Nous prendrons des décisions très concrètes d'économies », a promis samedi le ministre des Finances, Bruno Le Maire, dans *Le Figaro*.

La situation n'a toutefois rien d'inédit. L'histoire se répète. Il y a tout juste 20 ans, Lionel Jospin arrivant au pouvoir après la dissolution de l'Assemblée nationale par Jacques Chirac était exactement dans la même position : dépenses à la dérive et risque de ne pas tenir l'engagement européen de revenir sous les 3% en fin d'année.

Le 24 juin 1997, ce dernier demande donc « une évaluation précise de notre situation budgétaire et de celle des comptes sociaux dans le cadre de la situation d'ensemble des administrations publiques », rappelle le magistrat détaché de la Cour des comptes, François Ecalte, sur son site Fipeco.fr. Publié un mois plus tard, le grand audit de la Cour des comptes



SIPA PRESS

Trop souvent, les auditeurs de la Cour des comptes ont eu les pires difficultés à obtenir **du ministère de l'Economie et des Finances** les informations nécessaires à leurs travaux.

pouvoirs publics. » Emmanuel Macron propose de fusionner les différentes instances de représentation du personnel dans la loi travail, la même logique de simplification doit s'appliquer à la sphère publique.

avait débouché sur la conclusion que le déficit pour l'année 1997 évoluerait entre 3,5 % et 3,7 % du PIB. « Le même jour, le ministre de l'Economie a annoncé une majoration de l'impôt sur les sociétés appliquée sur les acomptes dus en 1997, pour un montant de 0,3 % du PIB, et des économies, surtout sur les dépenses militaires, de l'ordre de 0,1 point de PIB. Il a en outre déclaré attendre une croissance un peu plus forte que prévu jusque-là pour ramener le déficit à 3,0 % du PIB », rappelle François Ecalle. Pari tenu : le déficit public de 1997 a finalement terminé à 3 %.

Depuis, cet exercice de transparence a été réitéré à chaque alternance politique. Mais sans les mêmes résultats. A chaque fois, en 2002 et en 2012, une croissance plus faible que prévu a entraîné une dégradation du déficit par rapport aux prévisions.

C'est pourquoi, comme l'explique la très sérieuse Fondation pour les finances publiques (Fondafip) dans une note sur la réforme de la

La prudence dans les prévisions de croissance est un élément clé pour « restaurer la véracité des budgets »

gouvernance des finances publiques, la prudence dans les prévisions de croissance est un élément clé pour « restaurer la véracité des budgets ».

Pour cela, il est urgent de rationaliser « l'atomisation des Hauts Conseils qui ont proliféré dans les dernières années », indique la fondation. Aujourd'hui, chacune des branches de la sécurité sociale (retraite, famille, maladie) dispose de Hauts Conseils, auxquels s'ajoute le Comité d'alerte sur l'évolution des dépenses d'Assurance maladie, la Commission des comptes de la sécurité sociale, mais aussi le Haut Conseil des finances publiques, le Haut conseil du financement de la protection sociale, etc. « La dispersion des avis ne favorise ni un examen approfondi ni une influence suffisante sur l'exécutif et le législatif », notent les experts.

Pour la Fondafip, deux voies sont possibles : « soit la rénovation des institutions financières publiques, soit la création d'un Conseil financier de l'Etat, étant entendu que, quelle que soit la solution retenue, il est indispensable que les textes financiers fassent l'objet d'une consultation obligatoire par les

lignes un autre problème pour l'avoir lui-même connu : l'accès à l'information. Trop souvent les auditeurs de la Cour des comptes ont eu les pires difficultés à obtenir de Bercy les informations nécessaires à leurs travaux. Sans réclamer une transparence totale qui « ne sert pas non plus forcément l'intérêt général », le magistrat estime qu'un audit transparent des finances publiques à chaque année d'alternance politique, comme ce fut le cas en 1997, 2002 et 2012, et un peu plus limité les autres années, comme ce fut le cas de 2013 à 2015 vis-à-vis de la Cour comme du Haut conseil aux finances publiques (HCFP), n'est peut-être pas une mauvaise solution ». Une autre, à l'image de la Grande-Bretagne, serait peut-être de confier à un organisme indépendant comme le HCFP le soin d'édicter les prévisions de croissance.

Sur la gestion elle-même, les experts de la Fondafip - comme la Cour des comptes, comme la Commission européenne, comme l'OCDE, comme le FMI, etc... - insistent sur l'ardente nécessité de réduire les dépenses publiques tout en améliorant l'efficacité. Alors que l'investissement et les politiques régaliennes ne représentent aujourd'hui qu'une part réduite des 1150 milliards d'euros de dépenses annuelles, des efforts peuvent être portés sur les niches fiscales (130 milliards), les dotations aux collectivités locales (55 milliards), l'assurance maladie (200 milliards), les retraites (400 milliards) ou la masse salariale (270 milliards, pensions comprises). Côté prélèvements, la Fondafip rappelle que la France se caractérise par une pression élevée sur le travail et le capital.

Au final, Emmanuel Macron prévoit de s'attaquer à certains de ces problèmes, « et en même temps », en esquivant d'autres. Le cadrage budgétaire de son quinquennat est construit sur une prévision de croissance moyenne plutôt prudente (1,6 %) et c'est une bonne chose. Par contre il n'a rien proposé pour rationaliser les différentes instances publiques d'évaluation des comptes. Il a souhaité un exercice de transparence en commandant un audit des finances à la Cour des comptes. Mais il n'a proposé que peu de pistes pour réduire la dépense publique. Il répond par contre aux problèmes de fiscalité du capital et du travail en préparant un impôt forfaitaire sur le capital et en supprimant les cotisations salariales chômage et maladie. Un équilibre précaire qui, quoi qu'il en soit, devra maintenir le déficit sous les 3 % tout au long du quinquennat, comme il s'y est engagé durant la campagne.